

GRAND ROVALTAIN

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale  
du Grand Rovaltain Drôme-Ardèche

# SYNDICAT MIXTE DU SCoT DU GRAND ROVALTAIN DRÔME-ARDÈCHE

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE - GRAND ROVALTAIN



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

# SOMMAIRE

## P. 4 **1. Une organisation politique opérationnelle**

- p.4 1.1 Les membres du syndicat mixte
- p.4 1.2 Composition et rôle du comité syndical
- p.4 1.3 Le bureau syndical
- p.6 1.4 Les commissions thématiques
- p.7 1.5 Le comité technique de suivi du SCoT

## P.8 **2. Une équipe projet active**

## P.9 **3. L'accompagnement et la mise en oeuvre du scot**

## P. 12 **4. Les chantiers et travaux en cours**

- p.12 4.1 L'urbanisme
- p.14 4.2 L'environnement
- p.16 4.3 Le conseil de développement du Grand Rovaltain
- p.17 4.4 Conventions et adhésions

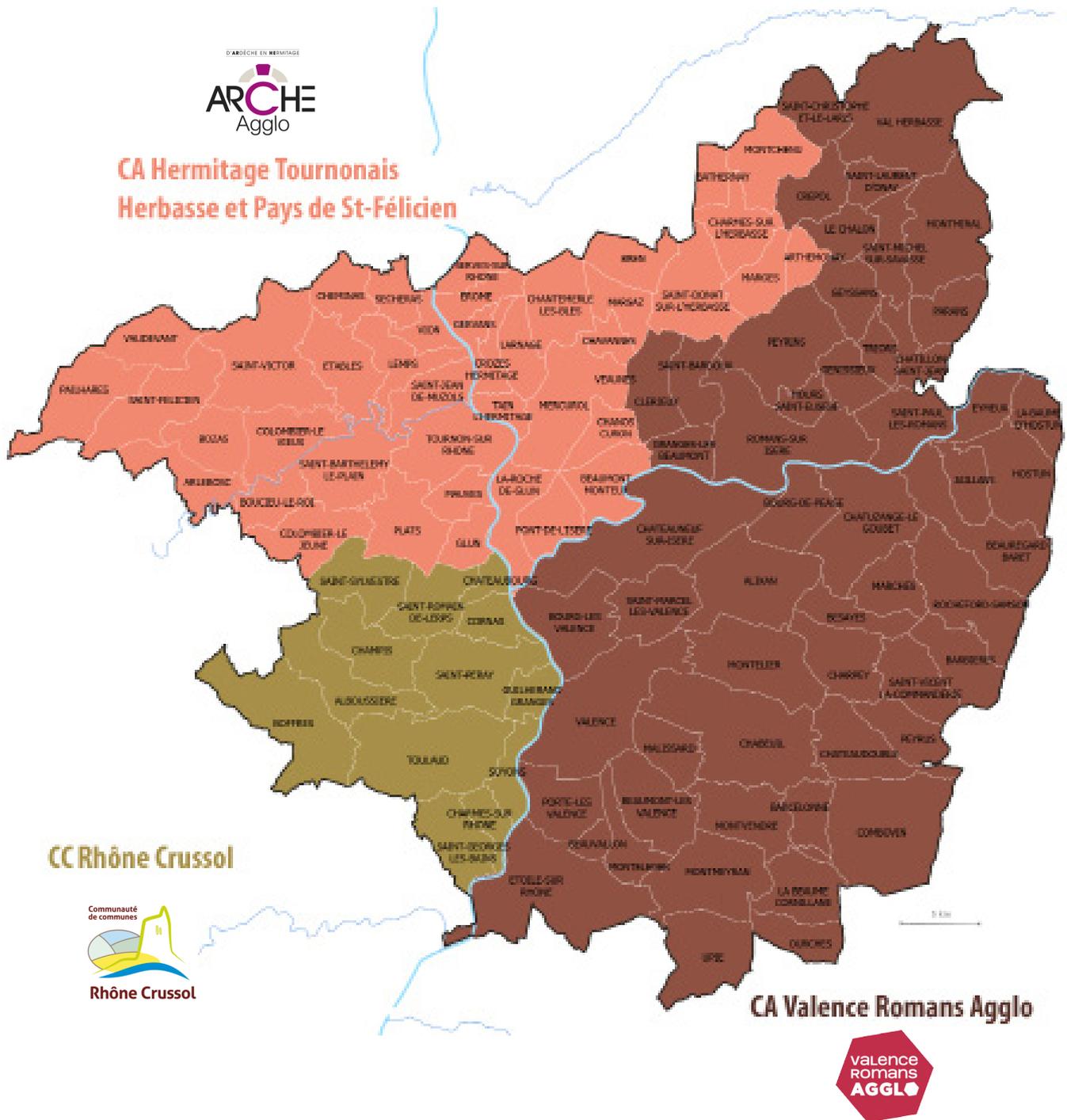
## P. 18 **5. Communication**

## P. 19 **6. Le compte administratif**

## P. 20 **7. Les réunions des instances décisionnelles du syndicat mixte**

- p.20 7.1 Le comité syndical
- p.22 7.2 Le bureau
- p.24 7.3 Les décisions relatives à l'urbanisme des communes

## PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT ROVALTAIN DRÔME-ARDÈCHE

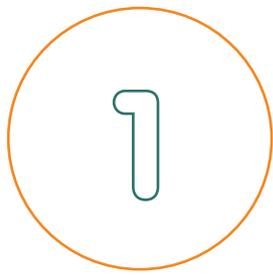


315 000 HABITANTS

108 COMMUNES

1 640 KM<sup>2</sup>

Chiffres au 01/01/2021 (population municipale au 1er janvier 2018)



# UNE ORGANISATION POLITIQUE OPÉRATIONNELLE

## 1.1 | Les membres du syndicat mixte

En 2020, le syndicat mixte compte 3 membres :

- Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo (54 communes),
- Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais-Herbasse-Pays-de-Saint-Felicien dite «Arche Agglo» (41 communes),
- Communauté de Communes Rhône Crussol (13 communes),

Ce sont ainsi 108 communes au total regroupant 315 000 habitants qui composent le Grand Rovaltain (population municipale au 1er janvier 2018).

## 1.2 | Composition et rôle du comité syndical

IL RÉUNIT 42 DÉLÉGUÉS DÉSIGNÉS PAR LES EPCI MEMBRES DU SYNDICAT.

Le comité syndical est présidé par Lionel BRARD. C'est l'instance décisionnelle et délibérative du syndicat, et un lieu de débat entre les collectivités à l'échelle de l'ensemble du territoire du Grand Rovaltain. A ce titre, il est saisi des grandes orientations du syndicat tant sur

le plan administratif que politique sur lesquelles il se prononce.

Le comité syndical a été installé le 15 septembre 2020. Lionel BRARD a été réélu à la présidence du syndicat.

Il s'est réuni 4 fois au cours de l'année (cf. l'ordre du jour des réunions en partie 7).

## 1.3 | Le bureau syndical

IL RÉUNIT 17 MEMBRES ÉLUS PARMI LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX.

Installé par le Comité syndical du 8 mars 2017 et puis renouvelé le 15 septembre 2020 le bureau du syndicat mixte, présidé par Lionel BRARD est composé de 17 membres représentant les trois EPCI du Grand Rovaltain. Il impulse, suit les chantiers et les actions du syndicat, il met en œuvre les décisions du Comité syndical. Ses réunions mensuelles permettent de préparer l'ordre du jour du comité syndical et de nommer les rapporteurs qui interviendront lors des séances. Il examine les travaux des Commissions thématiques.

Le Bureau est en outre l'instance qui se prononce après examen sur les projets de documents d'urbanisme (PLU/CC) par délégation du Comité Syndical.

Lors de chaque réunion du Comité syndical, le Président rend compte des travaux du Bureau et des décisions prises en vertu de la délégation.

Le bureau s'est réuni 7 fois au cours de l'année (cf. l'ordre du jour des réunions en partie 7).

## LE COMITÉ SYNDICAL

 <b>MIRELLI Romain</b> Maire de Vain-Fréteville	 <b>SPINAC Thierry</b> Maire de Cantonnet-et-Mabrac	 <b>MICHON Philippe</b> Maire de Feytales	 <b>WILLIAC François</b> Maire de L'Écluse-et-Béart	 <b>FOMBY Jean-Louis</b> Maire d'Éclimont	 <b>MARIÉ Lionel</b> Maire adjoint de Valence	 <b>MICHON Patrick</b> Maire de Estabonne
 <b>BENOIT Michel</b> Maire de Roccard-Venances	 <b>CHAMBERT Jean-Luc</b> Maire adjoint de Valence	 <b>CHAZIN Françoise</b> Maire d'Écluse-et-Mabrac	 <b>CHIFFIN Isabelle</b> Maire adjointe de Montvendre	 <b>CLÉMENT Danièle</b> Maire de Bardollet-Sommaire	 <b>MARIÉ Thierry</b> Maire de St-Étienne-de-Féris	 <b>MICHON Roger</b> Maire de Feytales
 <b>GUYOT Jacques</b> Maire de St-Péray	 <b>WILLIAC Jean-Claude</b> Maire d'Élincourt	 <b>FICHET Yann</b> Maire de St-Vérand	 <b>LEBLANC Agnès</b> Maire de Caillet-et-Granges	 <b>GUYON Christian</b> Maire de L'Écluse-le-Grand	 <b>LEBLANC Dominique</b> Maire adjointe de Feytales-Valence	 <b>MICHON Genevieve</b> Maire de Petit-Est-Valence
 <b>BENOIT-FORNIET Laurette</b> Maire adjointe de Tournay-et-Mabrac	 <b>WILLIAC Monique</b> Maire adjointe de Petit-Est-Valence	 <b>FICHET Philippe</b> Maire de Mabrac	 <b>MARIÉ Agnès</b> Maire adjointe de L'Écluse-et-Béart	 <b>JURE Jean</b> Maire adjoint de Valence	 <b>LAMBERT Philippe</b> Maire adjoint de Roccard-et-Béart	 <b>LEBLANC Marie-Christine</b> Maire de Petit-de-Féris
 <b>LAMBERT Fabrice</b> Maire de Clérier	 <b>BENOIT Michel</b> Maire d'Écluse-et-Béart	 <b>BENOIT Romain</b> Maire adjoint de St-Georges-les-Bains	 <b>BENOIT Jean-Louis</b> Maire de Mabrac	 <b>PLAGN Jean</b> Maire adjoint de Feytales	 <b>BENOIT Alain</b> Maire de Petit-Est	 <b>BENOIT Christian</b> Maire adjoint de Tournay
 <b>BENOIT Marie-Françoise</b> Maire adjointe de Estabonne	 <b>WILLIAC Franck</b> Maire adjoint de Valence	 <b>WILFRET Quentin</b> Maire adjoint de St-Paul-de-Beauchamp	 <b>WILFRET Jean-Paul</b> Maire adjoint de Mabrac	 <b>WALLIS Jean-Michel</b> Maire de St-Maurice-Valence	 <b>WILLIAC Bernard</b> Maire de Bardollet	 <b>WILFRET Jean-Louis</b> Maire de Mabrac

42 délégués

 Arche Agglo : 9 délégués

 Rhône Crussol : 7 délégués

 Valence Romans Agglo : 26 délégués

**GRAND ROVALTAIN**

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale  
du Grand Rovaltain - Drôme-Ardèche

 Président

 Vice-président(e) et membre du bureau

Au 31/12/2020

## 1.4 | Les commissions thématiques

Des commissions thématiques ont été mises en place.

Elles sont dédiés aux thèmes suivants :

- Suivi des documents d'urbanisme
- Habitat, formes urbaines
- Développement économique et commerce
- Agriculture et consommation foncière
- Environnement et Eau
- Déplacements et Mobilités

L'activité de l'année 2020 s'est intégralement concentrée sur la commission thématique « Documents d'urbanisme » qui a été réunie dès le mois de janvier :

### ■ Commission « Documents d'urbanisme »

Son rôle est de préparer l'examen par le bureau des documents d'urbanisme. Les Plans locaux d'urbanisme font l'objet d'une analyse technique qui est discutée en commission. Sur la base des conclusions de celle-ci, le bureau syndical rend un avis.

La commission est composée de membres du bureau représentant chaque EPCI dont le référent SCoT pour la CDPENAF. Elle est présidée par Jean-Paul Valette. Les membres permanents de la commission, à partir du 15 septembre 2020, sont ainsi :



Jean-Paul VALETTE



Michel BRUNET



Françoise CHAZAL



Yann EYSSAUTIER



Dominique GENTIAL



Michel MIZZI



Franck SOULIGNAC



Jean-Louis VASSY

Ils remplacent Madame Rossi et Messieurs Bret, Larue, Revol, Pradelle et Valette membres permanents de la commission jusqu'au 15 septembre 2020.

Par ailleurs, des référents géographiques, choisis parmi les délégués syndicaux sont attachés aux secteurs suivants (cf. carte ci-après) :

### ■ Pied du Vercors :

Patrick BROCHIER, Danielle CLEMENT

### ■ Ardèche :

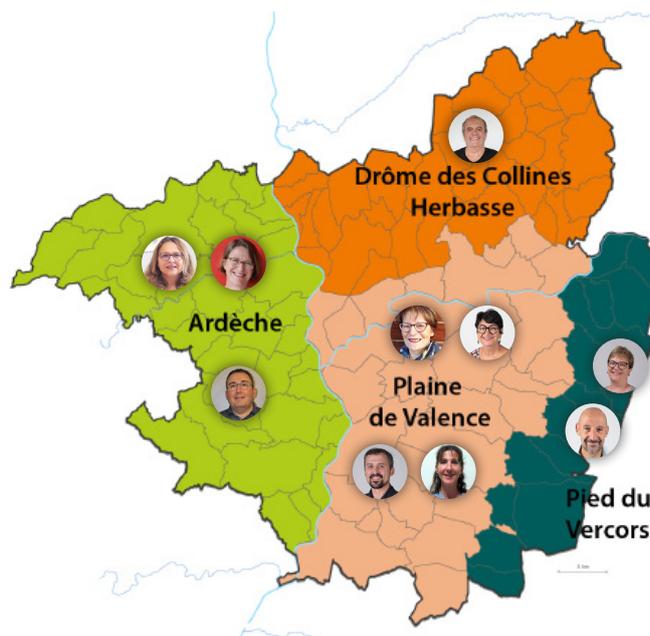
Laurette GOUYET-POMMARET, Christian ROMAIN, Bénédicte ROSSI

### ■ Drôme des Collines/Herbasse :

Alain ROBIN

### ■ Plaine de Valence :

Sonia CHOVIN, Marie-Claude LAMBERT, Anna PLACE, Romain TEUFFERT



Les référents locaux assistent à la commission lorsqu'un document d'urbanisme de leur secteur est étudié.

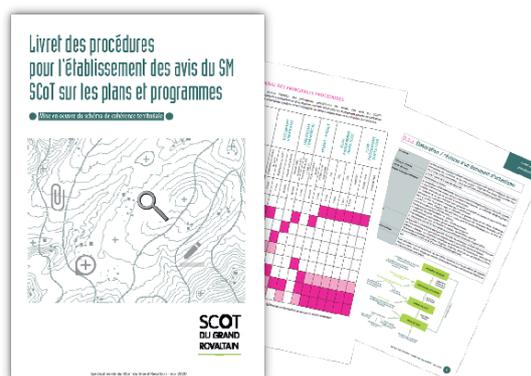
Cette commission s'est réunie **2** fois au cours de l'année 2020

- le 16 janvier,
- le 15 février.

Les travaux et propositions des commissions ont tous été rapportés au Bureau.

## LIVRET DES PROCÉDURES

Il rassemble les modalités et procédures d'établissement des différents avis à émettre par le syndicat mixte. Ce document cadre est principalement destiné à l'appropriation par les élus des différentes étapes internes au syndicat tout en apportant la vision globale sur les avis à rendre. Il a été réalisé en interne par le syndicat et présenté aux élus en septembre 2020.



## 1.5 | Le comité technique du suivi du SCoT

Constitué par les directeurs généraux (ou leurs représentants) des EPCI du syndicat mixte et ouvert aux représentants techniques de la région AURA, des CD 07 et 26, il est dédié au suivi technique de la mise en oeuvre du Schéma de Cohérence et à la coordination des collectivités et de leurs partenaires. Les représentants des services de l'Etat (DDT) y sont régulièrement invités.

Cette instance permet la transmission des informations relatives à l'actualité du SCoT et à l'avancement de ses travaux. En tant que de besoin, le comité technique peut inviter à ses réunions des intervenants pour apporter un éclairage spécifique sur une thématique.

*En raison du contexte sanitaire lié au Covid, celui-ci n'a pas pu se réunir en 2020.*

### ■ Une activité continue malgré le contexte sanitaire marqué par l'épidémie du Covid

L'année 2020 a été marquée par le contexte sanitaire lié à l'épidémie du Coronavirus. Cette année a également été une année d'élections locales impliquant le renouvellement des instances du syndicat. Le report du deuxième tour des élections municipales n'a pas permis le renouvellement des instances avant le 15 septembre 2020.

Les instances installées depuis le 8 mars 2017 ont été en fonction jusqu'à cette date.

L'activité du syndicat a été maintenue malgré ce contexte grâce à une adaptation de l'organisation du travail et des instances.

# 2

## UNE ÉQUIPE PROJET ACTIVE

### Ressources humaines et bilan social

#### EFFECTIFS

6 AGENTS

- ➔ 1 directeur cadre A
- ➔ 1 assistante titulaire cadre B
- ➔ 3 contractuels cadre A
  - chargé de mission urbanisme - environnement
  - chargé de mission déplacements, SIG et observatoire et fonction d'adjoint du directeur à partir de novembre 2020
  - chargée de mission «contrat vert et bleu»
- ➔ 1 chargé de mission cadre B mis à disposition à 50% par la communauté d'agglomération de Valence Romans Agglo pour le conseil de développement



Olivier BAUDY  
Directeur



Christine VIGNON  
Assistante



Aurélie BONAFOS  
Chargée de mission  
Contrat Vert et Bleu



Amélie CARDINAL  
Chargée de mission



Julien FABRE  
Chargé de mission et adjoint au  
Directeur à partir de novembre 2020



Frédéric MERLOZ  
Chargé de mission  
Conseil de développement

#### LES COMPÉTENCES MOBILISÉES :

- ➔ Planification urbaine, associant aménagement, développement et environnement
- ➔ Urbanisme réglementaire et opérationnel,
- ➔ Cartographie, infographie
- ➔ Compétences complémentaires : foncier, déplacements, habitat, développement économique, y compris agriculture, commerce et tourisme.

#### Formation :

- Une session de formation sur la sobriété foncière pour deux agents
- Une session sur le Projet Alimentaire Territorial pour un agent
- Trois sessions sur la mobilité pour deux agents
- Une session sur SCoT et santé pour un agent
- Une session sur SCoT et ressource en eau pour un agent

- Une session sur Suivi et bilan du SCoT pour un agent

*NB : dans le contexte de crise sanitaire, ces sessions se sont déroulées en visio conférence.*

- ➔ Absences pour congés maladie : 0 jours

# 3

## L'ACCOMPAGNEMENT ET LA MISE EN OEUVRE DU SCOT

### La mise en oeuvre du SCoT

Approuvé en octobre 2016, le Schéma de Cohérence Territoriale est exécutoire depuis le 17 janvier 2017. Il s'impose, dans un rapport de compatibilité aux documents d'urbanisme (PLU/CC), aux PLH, PDU ainsi qu'à certaines opérations d'aménagement du territoire.



### MISE EN COMPATIBILITÉ AVEC LE SCOT



Vice-Président délégué aux Relations avec les territoires M. Franck SOULIGNAC secteurs Valentinois, Pays de Romans-Bourg de Péage, Raye, Monts du Matin et M. Michel BRUNET, délégué du bureau, aux relations avec les territoires secteurs Hermitage-Tournonais ; Pays de Saint Félicien ; Rhône Crussol ; Pays de l'Herbasse.

L'accompagnement des communes par le syndicat mixte dans l'examen de la compatibilité de leur document d'urbanisme avec le SCoT est la clé de l'appropriation du SCoT et conforte la proximité du syndicat avec le territoire.

Le syndicat mixte a défini une méthodologie en trois axes pour accompagner les collectivités :

#### ↳ Élaboration des Carnets du SCoT

Un classeur destiné à recueillir les différents carnets thématiques et les fiches outils qui s'y rattacheront a été réalisé et transmis aux communes et autres partenaires. Ce classeur accueille également la note sur la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT transmise en 2017 aux communes.

Cet ensemble produit par le syndicat formera une

collection de documents d'appui à la mise en œuvre du SCoT. Ce classeur évolutif est destiné à guider les collectivités dans l'analyse de la compatibilité de leur document au regard des orientations et objectifs du DOO, dans l'appropriation du SCoT et des outils de l'urbanisme. Il est disponible sur le site internet du syndicat mixte.

#### ↳ Accompagnement des communes sur demande

Afin de répondre aux demandes et interrogations des collectivités, des rencontres avec les communes (élus et techniciens) ont été organisées par EPCI et de manière ciblée selon les types de documents : carte communale dans un premier temps et PLU par la suite.

Par ailleurs les communes sont rencontrées au cas par cas, à leur demande.

#### ↳ Collaboration avec les acteurs du territoire

Afin d'assurer le meilleur suivi et la meilleure coordination avec les politiques sectorielles conduites sur le territoire, des réunions associent également les services concernés des EPCI : Urbanisme, Habitat, Développement économique, agriculture, ....

## LE SUIVI DES EFFETS DE LA MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA

Le SCoT est entré en vigueur début 2017 et devra établir son bilan fin 2022 au terme de 6 ans d'application pour statuer sur les éventuelles évolutions du schéma. Des indicateurs ont été prévus dès la conception du projet pour suivre et mesurer les effets de sa mise en œuvre. Un premier bilan intermédiaire – de mi-parcours à 3 ans – constitue un point d'étape car certains indicateurs permettent d'ores et déjà de mesurer des tendances et d'apporter des enseignements sur les effets de la mise en œuvre du SCoT entre fin 2016 et début 2020.

Ce travail alimente les réflexions des élus sur la connaissance des dynamiques en cours dans le Grand Rovaltain et pourra servir de base pour la réalisation du bilan des 6 ans.

Deux documents ont été produits en interne par le syndicat :

■ Un rapport « indicateurs » sous la forme d'un tableau de bord qui reprend la situation initiale à l'entrée en vigueur du SCoT, les premières tendances mesurables à mi-parcours et une mise en perspective avec les objectifs du schéma. Les indicateurs mesurables à ce jour sont renseignés dans ce rapport.

Le rapport est complété par des fiches zoom qui permettent de présenter plus en détail certaines évolutions.

■ Une synthèse commentée qui fait le lien entre la situation initiale et les premières évolutions mesurées et présente les tendances par grandes thématiques : démographie, consommation foncière totale et dans les zones d'activités, évolution des documents d'urbanisme....



## LES CARNETS DU SCOT

Le syndicat mixte a complété sa collection de documents pour la mise en oeuvre du SCoT. Cette année c'est la production de 10 nouvelles fiches outils, produites en internes, qui viennent compléter la collection. Celles-ci ont été diffusées au cours de l'année et traitent des thématiques suivantes :

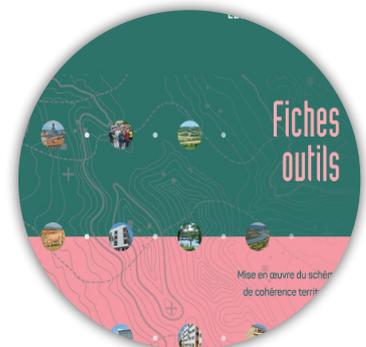
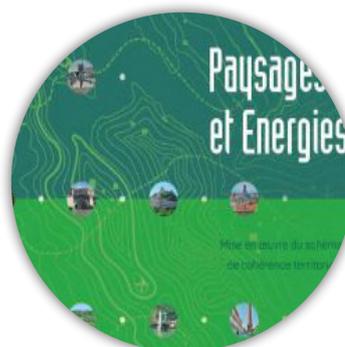
- Traduire la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme
- Nature en ville
- Les objectifs de qualité paysagère du grand paysage
- Les objectifs de qualité paysagère du petit paysage
- Limiter l'imperméabilisation de la parcelle
- Traduire l'armature commerciale du SCoT dans le PLU
- Intégrer les objectifs du DAAC
- La prise en compte de l'activité agricole
- Traduire l'armature économique du SCoT
- Répondre au besoin d'emplois en espace rural - créer une ZA

Deux nouveaux carnets ont également complété la collection «Les Carnets du SCoT», il s'agit :

- du Carnet Energies Renouvelables et Préservation des Paysages ;
- du Vademecum de transcription des orientations et actions des PCAET dans les PLU ou le PLU/i.

Les carnets du SCoT et les fiches outils sont disponibles sur le site internet du Grand Rovaltain:

- [www.grandrovaltain.fr/la-mise-en-oeuvre.html](http://www.grandrovaltain.fr/la-mise-en-oeuvre.html)
- [www.grandrovaltain.fr/les-publications.html](http://www.grandrovaltain.fr/les-publications.html)



# 4

## LES CHANTIERS EN COURS

### 4.1 | L'urbanisme



Membre du Bureau référent : Jean-Paul VALETTE délégué à l'analyse et évaluation des dossiers d'urbanisme

#### SUIVI DES DOCUMENTS D'URBANISME

Le Syndicat mixte du SCoT est très actif dans le suivi des documents d'urbanisme des communes de son périmètre :

- ➔ Au long des procédures en tant que personne publique associée ;
- ➔ En matière d'analyse des documents d'urbanisme au regard des orientations du SCoT ;

Au titre de l'article L132-11 du code de l'urbanisme, il peut être consulté lors la démarche d'élaboration, de révision ou de modification des documents d'urbanisme des communes de son périmètre. Les élus ont souhaité être consultés pour l'ensemble des procédures dont le Syndicat Mixte a connaissance. Lors de chaque notification, le syndicat mixte demande par courrier à être associé à la procédure.

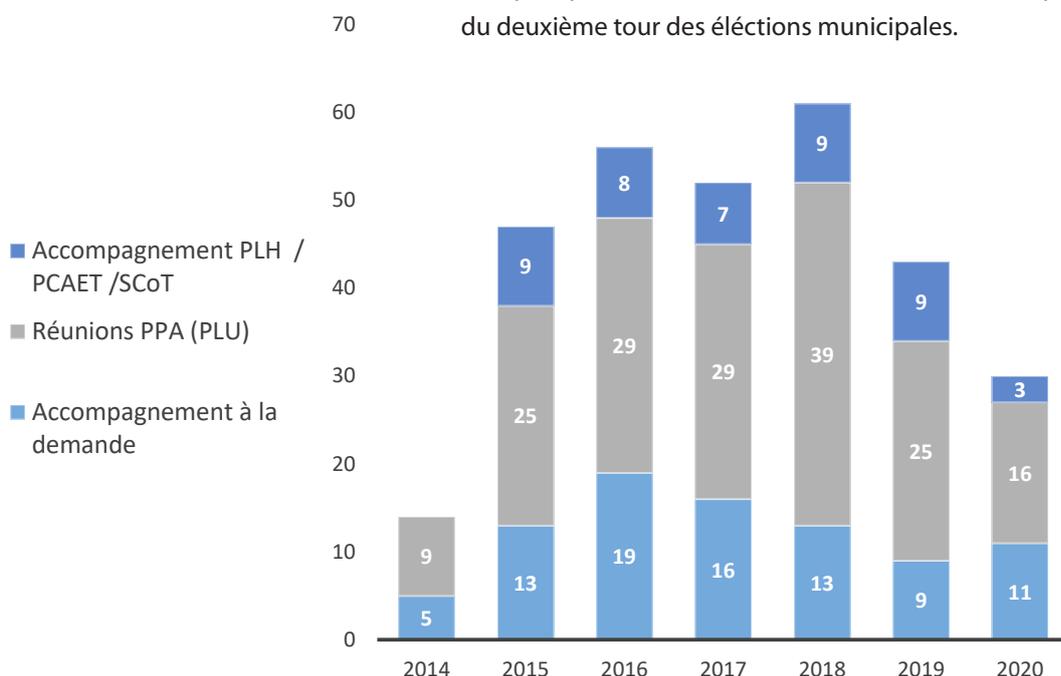
En 2020, l'apport du syndicat mixte du SCoT a consisté notamment en :

- l'accompagnement des communes au cours de l'évolution de leur document d'urbanisme comme personne publique associée lors de réunions d'échanges soit **16 réunions PPA** au cours de l'année;

- un accompagnement à la demande des communes lors de réunions préalables au lancement de la procédure d'élaboration de leur document d'urbanisme parfois à l'invitation des CAUE ou en réunions techniques sur des questionnements particuliers portant sur des éléments du DOO à traduire dans leur document d'urbanisme soit **11 rencontres** au cours de l'année ;

- un accompagnement des communautés d'agglomération et de la communauté de communes dans l'élaboration de leurs PCAET soit **3 réunions PPA**, comités de pilotage et réunions techniques au cours de l'année.

L'activité de suivi des documents d'urbanisme a été marquée par la crise sanitaire liée au COVID et le report du deuxième tour des élections municipales.



## LES AVIS

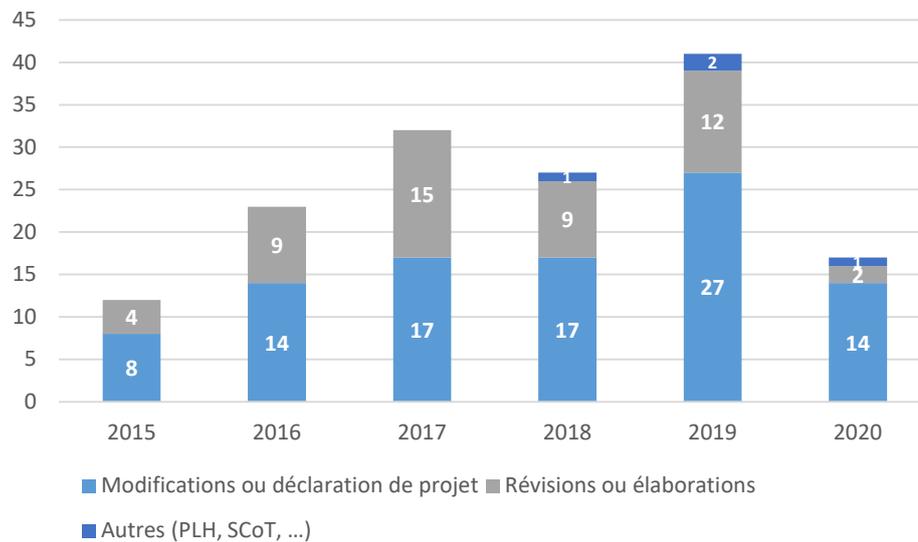
Analyse des documents d'urbanisme au regard du SCoT

Au cours de l'année 2020, le syndicat mixte a répondu à 17 sollicitations de communes, dont 1 hors territoire du SCoT. Parmi celles-ci le syndicat mixte s'est prononcé sur :

- 2 avis relatifs à l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme dont un hors SCoT ;
- 14 avis relatifs à des modifications ou déclarations de projet emportant mise en compatibilité du PLU;
- 1 avis sur le schéma régional des carrières.

Les projets sont examinés en commission sur la base d'une analyse technique puis les conclusions de la commission sont présentées en bureau syndical (voir cartographie p27) qui se prononce par délibération.

Pour les élaborations et/ou révision, les élus du bureau accordent une grande importance au dialogue avec les élus communaux. Ainsi, chaque commune qui révisé ou élabore son PLU est invitée à présenter son projet devant le bureau syndical, s'ensuit une discussion autour des remarques et demandes d'informations de la commission urbanisme. Ces remarques sont transmises à la commune en amont du bureau.



## LES PERMIS DE PLUS DE 5 000M<sup>2</sup> DE SURFACE DE PLANCHER

Les projets de plus de 5 000m<sup>2</sup> de surface de plancher doivent être directement compatibles avec le SCoT. Le syndicat mixte accompagne les services d'autorisations du droit des sols des communes et EPCI, à leur demande, pour l'analyse de la comptabilité de ces projets avec le schéma.

En 2020, le syndicat a accompagné l'analyse de 6 demandes d'autorisations.

La commission urbanisme est informée des dossiers transmis au syndicat et des remarques éventuelles qui seront faites aux services instructeurs.

## 4.2 | L'environnement



Vice-président référent : Jean-Louis BONNET délégué cycle de l'eau, Biodiversité, Contrat Vert et Bleu

### LE CONTRAT VERT ET BLEU DU GRAND ROVALTAIN

Le syndicat a poursuivi l'animation et le pilotage de la mise en œuvre du Contrat vert et bleu du Grand Rovaltain (CVB) pour sa 5e année (une chargée de mission dédiée et une chargée de mission Urbanisme).

Pour rappel, le Contrat vert et bleu, regroupant les actions du territoire en faveur des continuités écologiques, fait l'objet d'un partenariat avec la Région AURA, le FEDER, l'Agence de l'Eau RMC, le Département de la Drôme et le Département de l'Ardèche.



Il a bénéficié en 2020 d'un avenant de la Région AuRA, afin de prolonger le contrat d'un an (jusqu'à octobre 2021). Plusieurs porteurs d'actions, dont le syndicat mixte, bénéficieront de cette prolongation leur permettant de finaliser leurs actions.

En 2020, le volet Communication/Sensibilisation du CVB a été ralenti du fait du contexte sanitaire lié à la COVID 19. Toutefois, le syndicat mixte du SCoT a poursuivi l'élaboration et la diffusion d'outils de communication et de sensibilisation sur les continuités écologiques à destination de nombreuses cibles, les porteurs d'actions du Contrat, les élus du territoire, le grand public...

- Organisation d'un événement de communication pour la fête de la Nature 2020 à l'automne, en partenariat avec le CEN Rhône Alpes et Arche aggro sur le site de l'étang du Mouchet, à Chavannes : le point-Infos « Que se trame-t-il sur le Grand Rovaltain ? » a été installé, ainsi que trois jeux interactifs, dont ont pu bénéficier une quarantaine d'enfants.

- Co-élaboration avec le CEN RA d'une brochure de sensibilisation sur les pelouses sèches du Grand Rovaltain à destination des élus. Ce support de sensibilisation sera finalisé et diffusé en 2021, il est réalisé en concertation avec le groupe de travail du CVB dédié aux pelouses sèches.

- Une visite terrain était prévue en 2020 à destination des élus pour présenter d'autres réalisations du CVB : les partenaires ont été sollicités (LPO, Valence Romans Agglo) et le circuit a été déterminé. Ce projet a dû être annulé en raison des contraintes sanitaires, il sera remis en œuvre dès que possible.

D'autre part, les actions portées par le syndicat mixte du SCoT dans le cadre du CVB se sont poursuivies en 2020 :

- Concernant l'Observatoire de la santé des sols du Grand Rovaltain ROVALTERRATM, la 3e campagne d'analyses a eu lieu à l'automne 2020, une prestation a été confiée aux Chambres d'agriculture de l'Ardèche et de la Drôme pour les prélèvements de sol.
- L'action d'accompagnement des collectivités pour l'intégration de la Trame verte et bleue dans les Documents d'Urbanisme (en partenariat avec le CEN RA) s'est poursuivie avec l'appui à une commune qui a lancé la révision de son PLU.
- Un groupe de travail restreint Urbanisme et TVB s'est réuni ; la ville de Bourg-lès-Valence a présenté l'application du coefficient de biotope par surface dans son PLU.



Enfin, l'animation du contrat s'est poursuivie en 2020 :

- Pilotage d'un groupe de travail sur la perméabilité écologique des espaces agricoles : les résultats d'un travail de recherche mené par l'ISARA notamment sur la plaine de Valence ont été présentés (CPO régionale sur le thème, programmée dans le cadre des CVB),
- Organisation d'un Comité de pilotage intermédiaire en juin 2020 au sujet de l'avenant signé par la Région AuRA concernant la prolongation du CVB pour l'année 2021,

- Organisation du Comité de pilotage annuel 2020 en Décembre : bilan 2020 et perspectives, point informations par les partenaires financiers du contrat, validation des compléments aux actions du CVB,
- Appui régulier aux porteurs d'actions sur les phases de demandes de subventions, participation à des comités techniques d'actions du CVB.



## LE SUIVI ET LA PARTICIPATION AUX ÉTUDES EN COURS ET AUX SCHÉMAS EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE

Le syndicat mixte est associé, tant par la participation des élus que des techniciens, à l'élaboration et au suivi des études / plan / schéma mis en oeuvre sur le territoire. Il participe ainsi à l'appropriation puis la mise en oeuvre des orientations et objectifs du SCoT.

- SDAGE RMC
- SAGE Bas-Dauphiné Plaine de Valence
- Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Conseil Départemental de la Drôme
- Comité départementaux de la transition énergétique



## 4.3 | Le Conseil de Développement du Grand Rovaltain



Vice-présidente référente : Dominique GENTIAL déléguée aux relations avec les Conseils de Développement

Dans un souci de mutualisation des moyens et pour œuvrer à l'échelle d'un bassin de vie et de développement, les 3 intercommunalités ont choisi de mettre en place un Conseil de développement (Codev) à l'échelle du Grand Rovaltain. Aussi, par convention, le Codev commun à ces 3 intercommunalités contiguës est porté par le Syndicat Mixte du Scot du Grand Rovaltain depuis le 1er janvier 2018.

En 2020, les 3 EPCI devaient se prononcer après l'installation de leur conseil communautaire par délibération sur le renouvellement du Conseil de développement. Compte tenu de la nécessité de bénéficier d'un temps de réflexion et de coordination entre les 3 intercommunalités et d'éviter une période blanche dans la dynamique d'animation du Conseil de développement, il a été convenu de proroger la convention portage du Conseil de développement ainsi que la composition du Conseil développement jusqu'au 31 décembre 2020.

### LES DOSSIERS D'AUTOSAISINE ET DE SAISINE

Les rapports adoptés en Assemblée plénière le 2 décembre 2019 ont été transmis par courrier aux EPCI le 24 février 2020.

Ils ont été diffusés sur le site internet du SM SCoT le 15 juillet 2020 suite à l'installation des conseils communautaires.

Suite à la sollicitation de l'agglomération, les membres de la formation territoriale Arche Agglo ont également réalisé une note de synthèse de contributions au projet de PCAET, transmise à Arche Agglo en décembre 2020.



### BILAN DE L'ANIMATION 2020

▶ Le Bureau s'est réuni 3 fois en 2020 (24 février, 8 juillet et 26 septembre)

▶ Réalisation des ateliers

- Bien vivre sur le Grand Rovaltain : rencontres de l'atelier le 4 février et le 15 septembre. Organisation le jeudi 13 février une soirée d'information sur l'habitat inclusif et les formes d'habitat apparentées favorisant la veille, l'autonomie et la participation sociale et citoyenne des résidents. Afin d'alimenter la connaissance de ces nouveaux modes d'habiter pour les publics ciblés, lors de cette soirée sont intervenus : l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Départemental de la Drôme, l'ADIL de la Drôme, SOLIHA Drôme, LADAPT et la commune de Clérieux. 80 personnes ont assisté à cette rencontre.

### RENCONTRE AVEC LES EPCI

▶ Participation Jeanine Doppel et Gilles Saroul au séminaire projet de territoire de Valence Romans Agglo le 3/10/2020

▶ Projet d'organisation des Conseils de développement sur le territoire du Grand Rovaltain pour le mandat 2020 - 2026

Fin 2020, un comité de pilotage animé mis en place par le syndicat mixte et par D. Gential a réuni les représentants des 3 EPCI afin de les accompagner dans leurs réflexions sur le portage du conseil de développement. Compte-tenu des évolutions législatives et de la volonté locale de rapprocher les concertations citoyennes des EPCI, il a été décidé de mettre en place un Conseil de Développement propre à chaque EPCI. La CC Rhône Crussol n'ayant pas d'obligation de mettre en place ses propres modalités

de participation citoyenne. Une conférence territoriale Grand Rovaltain rassemblant des représentants des conseils de développement et de la CC Rhône Crussol pourra être mis en place en tant que de besoin sur des sujets fédérateurs à cette échelle.

## 4.4 | Conventions et Adhésions



Vice-président référent : Philippe LABADENS délégué à l'administration générale

### CONVENTIONS

Le Syndicat mixte a renouvelé sa **convention de mutualisation** avec la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo portant sur :

- ➔ Assistance à l'élaboration, à la préparation et l'édition du budget, des décisions modificatives et des budgets supplémentaires,
- ➔ Conseil et formation de tout agent du syndicat du SCoT en matière d'utilisation du logiciel Finances,
- ➔ Élaboration et édition des fiches de paies des agents et d'indemnités des élus,
- ➔ Appui juridique et conseil en matière de ressources humaines,
- ➔ Portage administratif du Conseil de développement du Grand Rovaltain regroupant Arche Agglo, la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo et la Communauté de communes Rhône Crussol par le syndicat mixte du SCoT Rovaltain Drôme Ardèche.



### ADHÉSIONS

Le syndicat mixte est membre des associations suivantes ce qui lui permet de bénéficier d'une représentation nationale et de réseaux d'experts. En particulier, cette année, la Fédération des SCoT a finalisé une étude «Les SCoT et l'aménagement commercial de demain» à laquelle le directeur du SCoT a contribué (membre du club technique de la Fédération). Par ailleurs, à travers la veille de la Fédération et les travaux du club technique, une analyse des mesures et réflexions autour de l'objectif «Zéro Artificialisation Nette» annoncé par le gouvernement a pu être conduite au fur et à mesure de leurs avancées.

# 5

# COMMUNICATION

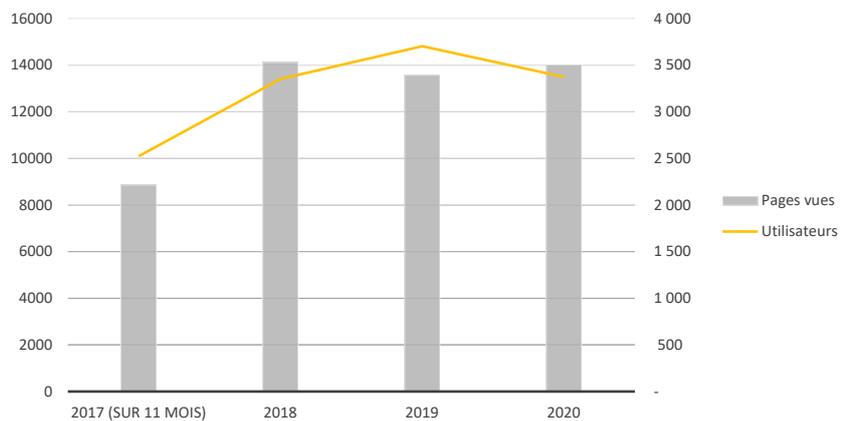
Le site permet la mise en valeur du Grand Rovaltain et des principales missions du syndicat mixte : Schéma de Cohérence Territoriale, Contrat Vert et Bleu, Conseil de développement ... et également les études ou projets en cours et à venir. Le site comporte une médiathèque, véritable centre de ressources pour le territoire, qui est alimentée par les nouveaux plans, programmes ou schémas structurants pour notre territoire.

La mise en oeuvre du SCoT est à l'honneur sur le site puisque cette rubrique est régulièrement renforcée par les documents produits par le syndicat : carnets du SCoT, fiches outils...

Le nombre d'utilisateurs diminue légèrement (-4%) alors que le nombre de pages vues dépasse à nouveau les 14 000 par an soit +3,5 %. Au global depuis la mise en oeuvre du site et celle du SCoT la fréquentation est globalement stable.

Le point de vue d'un expert en stratégie territoriale, Didier Locatelli du cabinet New Deal est venu alimenter le site cette année dans la rubrique «Identité et attractivité».

FRÉQUENTATION ET PAGES VUES





# LE COMPTE ADMINISTRATIF

Le Compte Administratif du budget 2020 fait apparaître :

Section de fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement à hauteur de	476 891,51 €
Recettes de fonctionnement à hauteur de	651 837,76 €
Soit un solde d'exécution de	<b>174 946,25 €</b>
Section d'investissement	
Dépenses d'investissement à hauteur de	150 050,00 €
Recettes d'investissement à hauteur de	69 849,49 €
Soit un solde d'exécution de	<b>-80 200,55 €</b>

**EN FONCTIONNEMENT**, les recettes ont été constituées par les participations des membres du syndicat mixte sur la base de 1,20 euros/habitant.

Les dépenses ont correspondu aux dépenses courantes liées au fonctionnement du syndicat mixte parmi lesquelles la location des locaux, les dépenses de personnel, les télécommunications, fournitures, la portage du conseil de développement, la poursuite du contrat vert et bleu.

L'excédent de fonctionnement provient en grande partie de la reprise exceptionnelle d'une partie de l'excédent cumulé de la section d'investissement.

**EN INVESTISSEMENT**, les dépenses ont été consacrées à l'édition et la diffusion des documents pédagogiques du SCoT aux personnes publiques associées et aux collectivités du territoire.

Les recettes d'investissement ont été alimentées par le FCTVA et en opération d'ordre par les amortissements.

Le déficit d'investissement provient du report exceptionnel en section de fonctionnement d'une partie de l'excédent cumulé.



# LES RÉUNIONS DES INSTANCES DÉCISIONNELLES

## 4 réunions du Comité Syndical

- 4 février
- 7 juillet
- 15 septembre
- 15 décembre

## 7 réunions du Bureau

- 16 janvier
- 24 janvier
- 28 février
- 7 juillet
- 25 septembre
- 6 novembre
- 4 décembre

## 7.1 | Le comité syndical

Il s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2020.

L'ordre du jour et les décisions prises lors de ces réunions figurent ci-dessous :

### COMITÉ SYNDICAL DU 4 FÉVRIER

- Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 10 décembre 2019
- Reprise exceptionnelle d'excédent d'investissement
- Projet de budget primitif 2020
- Mise en place du RIFSEEP pour les agents de catégorie C
- Délégation du comité syndical au bureau pour les avis sur les projets ENR

- Avis du syndicat sur des projets de parcs photovoltaïques

- Projet de parc photovoltaïque à Montmeyran
- Projet de parc photovoltaïque à la Roche de Glun
- Projet de parc photovoltaïque à Montmiral – La Forêt
- Projet de parc photovoltaïque à Montmiral - Le Gourrat

- Projet d'atelier industriel sur Arche Agglo – Examen de l'opportunité de mettre ou non en place la commission prévue au 5.3 du DOO du SCoT

### COMITÉ SYNDICAL DU 7 JUILLET

- Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 4 février 2020
- Adoption du compte de gestion 2019
- Adoption du compte administratif 2019
- Présentation du rapport d'activité 2019
- Projet d'avenant au Contrat vert et bleu



COMITÉ SYNDICAL - 7 JUILLET - CHATUZANGE-LE-GOUBET

## COMITÉ SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE

- Installation du Comité syndical
- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2020
- Présentation synthétique du syndicat et de ses principales missions du syndicat mixte du SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche
- Election du Président du syndicat mixte du SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche
- Fixation du nombre de vice-présidents et de membres du bureau du syndicat mixte du SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche
- Election des vice-présidents et des membres du bureau du syndicat mixte du SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche
- Lecture de la charte de l'élu local
- Indemnités de fonction du président et des vice-présidents
- Délégations du Comité syndical au Bureau
- Délégations du Comité syndical au Président
- Choix des lieux de réunion du comité syndical et délégation au président pour décider des lieux de réunion
- Décision modificative n°1
- Durée des amortissements
- Mise en place du RIFSEEP filière technique
- Contrat vert et bleu : avenant au contrat pour prolongation d'un an et demande de subvention pour l'animation du contrat (action C1) sur la période de prolongation



## COMITÉ SYNDICAL DU 15 DÉCEMBRE

COMITÉ SYNDICAL -15 SEPTEMBRE - MERCUROL-VEAUNES

- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2020
- Décision modificative n°1
- Débat d'orientation budgétaire
- Règlement intérieur du Syndicat
- Ressources humaines – Mise en place et modalités de mise en œuvre du télétravail au sein du syndicat
- Avis du Syndicat sur le projet de Schéma régional des carrières
- Conseil de développement - Rapport suite à la réunion du comité de pilotage

## 7.2 | Le bureau

Il s'est réuni à 7 reprises au cours de l'année 2020. L'ordre du jour et les principales décisions prises lors de ces réunions figurent ci-dessous :

### BUREAU DU 16 JANVIER

- Examen de l'opportunité de saisine de la CDAC sur le dossier de permis de construire transmis par la commune de Chatuzange-le-Goubet le 7 janvier 2020

### BUREAU DU 24 JANVIER

- Procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2019
- Projet de modification du PLU de Marches
- Projet de PLU de Eymeux
- Urbanisme commercial-Projet d'extension d'un magasin à Tournon
- Projet d'atelier industriel de maroquinerie sur Arche Agglo
- Avis du syndicat sur les projets de parcs photovoltaïques
- Reprise exceptionnelle d'excédent d'investissement
- Projet de budget primitif 2020
- Mise en place du RIFSEEP pour les agents de catégorie C

### BUREAU DU 28 FÉVRIER

- Procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2020
- Projet de modification n°1 du PLU de Mours-Saint-Eusèbe
- Projet de modification simplifiée du PLU de Toulaud
- Projet d'élaboration du PLU de Crozes-Hermitage
- Projet de rapport d'activité 2019
- Projet d'implantation d'atelier industriel à Charmes/Herbasse - Point d'avancement

### BUREAU DU 7 JUILLET

- Procès-verbal de la réunion du 28 février 2020
- Projet d'implantation d'atelier industriel à Charmes/Herbasse
- Rapport de la commission 5.3
- Adoption du compte de gestion 2019
- Adoption du compte administratif 2019
- Mise en place du RIFSEEP de la filière technique
- Projet d'avenant au Contrat vert et bleu

## BUREAU DU 25 SEPTEMBRE

- Procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2020
- Présentation du livret des procédures
- Projet de modification n°2 du PLU de Crépol
- Projet de modification n°4 du PLU de Montéléger
- Examen de l'opportunité de saisine de la CDAC sur le dossier de permis de construire transmis par la Communauté de communes Rhône Crussol
- Suivi et bilan du SCoT – point d'avancement

- Contrat vert et bleu – point d'avancement
- Conseil de développement – point d'avancement



## BUREAU DU 6 NOVEMBRE

- Procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2020
- Information suite à la saisine de la CDAC sur un dossier de permis de construire transmis par la Communauté de communes Rhône Crussol
- Projet de règlement intérieur du syndicat
- Composition de la commission d'analyse des

- documents d'urbanisme
- Retours sur les documents de suivi et de bilan du SCoT
- Conseil de développement – Rapport suite à la réunion du comité de pilotage
- Ressources humaines – Mise en place et modalités de

## BUREAU DU 4 DÉCEMBRE

- Procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2020
- Information sur les dossiers examinés par la CDAC de la Drôme pourtant sur un projet à Tain l'Hermitage et un projet à Valence
- Urbanisme : information
  - consultations du syndicat sur les projets de règlements locaux de la publicité d'Etoile, Valence et Romans
  - vote du syndicat en CDPENAF sur le projet de

- modification n°3 du PLU de Romans
- Schéma régional des carrières - Projet d'avis à Syndicat mixte
- Conseil de développement – Rapport suite à la réunion du comité de pilotage du 26 novembre
- Décision modification n°1 – Correction d'une erreur matérielle
- Projet de rapport d'orientation budgétaire



## URBANISME COMMERCIAL



Membre du Bureau référent : Jacques DUBAY délégué à l'urbanisme commercial

Le président du Syndicat mixte (ou son représentant) est membre de droit «Commissions Départementales d'Aménagement Commercial» (CDAC) pour l'autorisation commerciale de projets soumis à l'article L752-1 du code du commerce dans le périmètre du Grand Rovaltain. A ce titre, le représentant du SM du SCoT a siégé à plusieurs reprises pour examiner les **3** projets suivants :

*tableau ci-dessous*

Au total en 2020 : **4 217 m<sup>2</sup>** de surface de vente ont été demandées en CDAC, dont 380m<sup>2</sup> à dominante alimentaire. Sur l'année 2020 il s'agit principalement de demande d'extention ou d'évolution de commerces existants, la surface de vente nouvelle représente au final 746 m<sup>2</sup>. Les 3 projets ont été autorisés en CDAC.

Enseigne - Secteur	Commune	Date	Surface de vente	dominante alimentaire	Décision CDAC
GammVert	Tournon-sur-Rhône	18/02/2020	1 582 m <sup>2</sup>		Autorisé
Comptoirs de la Bio	Tain l'Hermitage	30/11/2020	380 m <sup>2</sup>	380 m <sup>2</sup>	Autorisé
ACM Chabal	Valence	30/11/2020	2 255m <sup>2</sup>		Autorisé



Par ailleurs, le code de l'urbanisme prévoit que, le syndicat puisse saisir la CDAC lorsqu'il est informé d'une demande de permis de construire concernant un projet

développant entre 300 et 1000m<sup>2</sup> de surface de vente dans une commune de moins de 20 000 habitants. **2** dossiers ont été analysés à ce titre en 2020.



SYNDICAT MIXTE DU SCOT  
DU GRAND ROVALTAIN DRÔME-ARDÈCHE

Rovaltain • BP 15191 •  
26958 Valence cedex 9  
Tél. 04 75 55 05 32 - Fax 04 75 40 67 20  
contact@scotrovaltain.fr  
www.grandrovaltain.fr

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020